

Communiqué

Agriculture urbaine

Une subvention pour la création de toitures potagères

La Ville de Lausanne lance un programme de subventions pour encourager la création de toitures potagères. Les propriétaires sont invités à transformer leurs toits en jardins nourriciers, pour verdir la ville et cultiver le vivre-ensemble.

Ce nouveau dispositif s'inscrit dans la continuité du préavis N°2018/42 « Nature en ville », qui promeut l'intégration de la nature dans l'espace urbain. En soutenant financièrement la création de toitures potagères, la Ville de Lausanne entend encourager des projets concrets contribuant à embellir la ville tout en renforçant la durabilité.

Des potagers suspendus pour une ville vivante

Véritables oasis urbaines, les toitures potagères participent à la biodiversité, limitent les îlots de chaleur et offrent de nouveaux espaces de rencontre. Elles permettent de mieux utiliser des surfaces souvent inexploitées et de développer, au cœur même des quartiers, une production alimentaire locale. « Les toitures, souvent inexploitées, deviennent ainsi des lieux d'expérimentation et de convivialité, où se cultivent légumes, herbes aromatiques... et relations humaines. Elles participent aussi à rafraîchir la ville et à préparer notre cadre de vie aux défis climatiques », explique Natacha Litzistorf, directrice du Logement, de l'environnement et de l'architecture.

Également liée au préavis N°2018/09 « Des balcons aux champs », cette démarche prolonge la volonté de la Municipalité de promouvoir une agriculture urbaine de proximité et accessible à toutes et à tous. Les toitures représentent un potentiel précieux pour développer des potagers partagés, renforcer le lien social et amener de la nature en ville.

Les projets devront respecter les réglementations locales et garantir une durée d'exploitation d'au moins 5 ans. Les formations, conseils techniques et accompagnements liés à leur mise en œuvre peuvent également bénéficier d'un soutien. Les subventions couvrent jusqu'à 50 % des frais engagés, pour un montant compris entre CHF 5'000.- et CHF 25'000.-. Elles sont versées après exécution des travaux et sur présentation des justificatifs. Ce soutien s'adresse à toutes les personnes physiques ou morales. Les personnes intéressées peuvent dès à présent déposer leur demande de subvention auprès du Service des parcs et domaines. Les modalités ainsi que le formulaire de participation sont disponibles sur le site internet de la Ville.

La Municipalité de Lausanne

Informations sur <http://www.lausanne.ch/toitures-potagères>

Pour tout renseignement complémentaire, prendre contact avec :

- **Natacha Litzistorf, conseillère municipale, Direction logement, environnement et architecture, +41 79 647 99 85**

Lausanne, le 12 novembre 2025